



Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROJET PEDAGOGIQUE
DU SERVICE JEUNESSE
A compter de 2017





Chapitre 1 – Présentation jeunesse : le cadre in-situ

I. Contexte du territoire et public

II. Présentation et structuration de la compétence jeunesse

Chapitre 2 – Intentions éducatives

I. Les visées éducatives des élus

II. Les objectifs pédagogiques des équipes éducatives

Chapitre 3 - Mise en œuvre et déploiement

I. Les équipes et organisation

II. Le fonctionnement, moyens et évaluation

INTRODUCTION

Le projet pédagogique met en œuvre les intentions éducatives de l'organisateur, il précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les équipes qui animent le service jeunesse et donnent du sens aux activités proposées.

Ce document référence décline la démarche pédagogique et sert à établir un lien de confiance entre les élus, les animateurs, les intervenants, les jeunes et leurs parents.

Celui-ci est donc une base évolutive, révisable chaque année en fonction des évaluations et du développement des actions en direction des jeunes.

Chapitre 1 : PRESENTATION JEUNESSE : le cadre in-situ

I. Contexte du territoire

A. Caractéristiques

Créée le 31 décembre 2005, la communauté de communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois est issue d'une fusion de la communauté de communes du Pays de Pont-Château et de la communauté de communes du canton de Saint-Gildas-des-Bois. Étendue sur 327km², elle est composée de 9 communes : Crossac, Drefféac, Guenrouët, Missillac, Pont-Château, Saint-Gildas-des-Bois, Sainte Anne sur Brivet, Sainte Reine de Bretagne et Sévérac. Territoire attractif et dynamique, la population totalise aujourd'hui **33 262 habitants** au 1er janvier 2014, une augmentation significative de 25% en moins de 10 ans.

L'intercommunalité a donc vu sa population s'accroître de façon manifeste à partir des années 2000. Cette attractivité sur le plan démographique et économique impacte les conditions de vie et les besoins de la population.

L'offre de logements encore accessible financièrement, la proximité et la bonne desserte des pôles d'emplois attirent une population aux revenus relativement modestes et relativement homogènes comme l'indiquent les indicateurs sociaux.

Ces ménages expriment également de nouveaux besoins en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, de diversité culturelles et sportives, d'emplois. De nouvelles offres de services et d'équipements se sont donc développées permettant ainsi un bon maillage du territoire.

Les actions sociales et celles d'animations se sont elles aussi renforcées, accompagnées par un tissu associatif dense et dynamique.

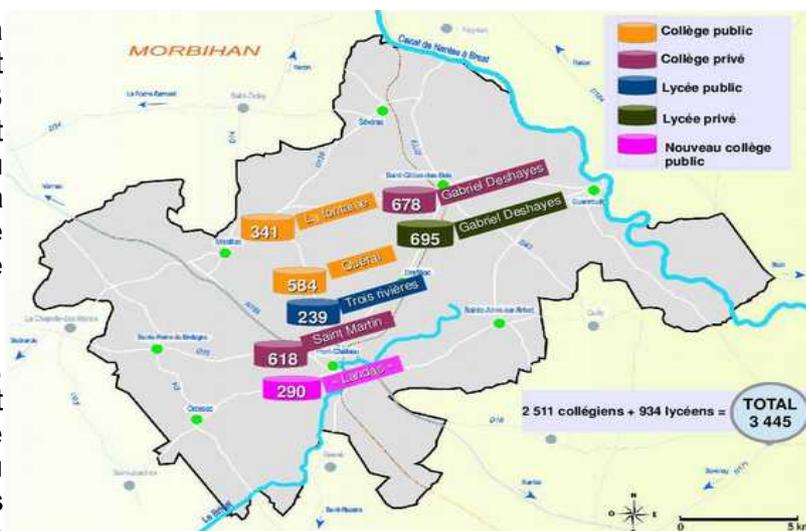
Le résultat de ce dynamisme s'illustre aussi à travers la présence importante du public scolaire sur le territoire et qui mobilise de manière prégnante les prérogatives des communes pour répondre aux besoins des enfants et des familles et assurer des accueils de qualité.

Le territoire totalise **12 écoles publiques** et **7 écoles privées**, **5 collèges** et **2 lycées**

B. Public jeunes

Beaucoup de jeunes habitants de la communauté de communes fréquentent les collèges et les lycées répartis sur 3 communes : Pont-Château, Missillac et Saint-Gildas-des-bois. Un nouveau collège d'une capacité de 600 places a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2016. Environ 3 500 jeunes se répartissent dans les établissements.

Également, un projet de lycée général, professionnel et technique est programmé et s'installera au au lieu dit le « Landas » horizon 2020 à côté du nouveau collège, en incluant les effectifs du lycée des Trois Rivières. Certains



jeunes du territoire sont aussi inscrits dans d'autres établissements à Redon ou Saint-Nazaire. De même, certains élèves sont domiciliés en dehors du territoire communautaire.

La taille des communes varient entre 1 500 et 10 000 habitants. Pont-Château, la ville centre est la commune principale d'attractivité. Les communes ont des périmètres relativement étendues et sont composées de bourg et de nombreux hameau. La mobilité des jeunes est une véritable problématique et l'un des freins pour l'accès aux activités de loisirs. Pour autant, les associations et notamment les clubs sportifs recueillent une large participation de la jeunesse.

II. La compétence jeunesse communautaire

Il est important de préciser que la communauté de communes est compétente sur deux secteurs :

Celui de la Petite Enfance : 3 Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), 1 Relais Assistants Maternels (RAM) avec deux bureaux d'accueil situés à Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois, soutien à la création et au fonctionnement des Maisons d'Assistants Maternels (5 Mam actuellement).

Celui de la Jeunesse : Alsh ados, espaces jeunes et séjours pour les jeunes de 10 à 17 ans.

La compétence Enfance est dévolue aux communes. Toutes les communes du territoire disposent d'un accueil de loisirs (Alsh) et d'accueils périscolaires.

Dans ce cadre, la communauté de communes porte une attention particulière au lien à créer et à entretenir avec les communes pour préserver la cohérence.

A. Rappel

Lors de la fusion en 2006 entre les deux communautés de communes, celle du canton de Saint-Gildas-des-Bois disposait de la compétence jeunesse en la déléguant à l'association socioculturelle La Loco. Chaque année, une subvention lui est attribuée.

Sur l'autre partie du territoire, certaines communes ont développé plus ou moins des actions et des animations en direction des jeunes en lien avec les services enfance municipaux.

Depuis 2012, l'exercice de la compétence s'est poursuivie en déléguant l'exécution à des opérateurs associatifs et communaux avec des disparités importantes. En effet, certaines communes proposent des actions, tandis que d'autres ne dispose pas de service ou d'un service suffisant.

Au regard des évolutions du territoire, la communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois a souhaité engager une réflexion sur sa politique éducative en direction de l'Enfance Jeunesse. Un diagnostic diligenté auprès d'un cabinet d'étude a permis d'accompagner la collectivité vers un schéma structurel englobant.

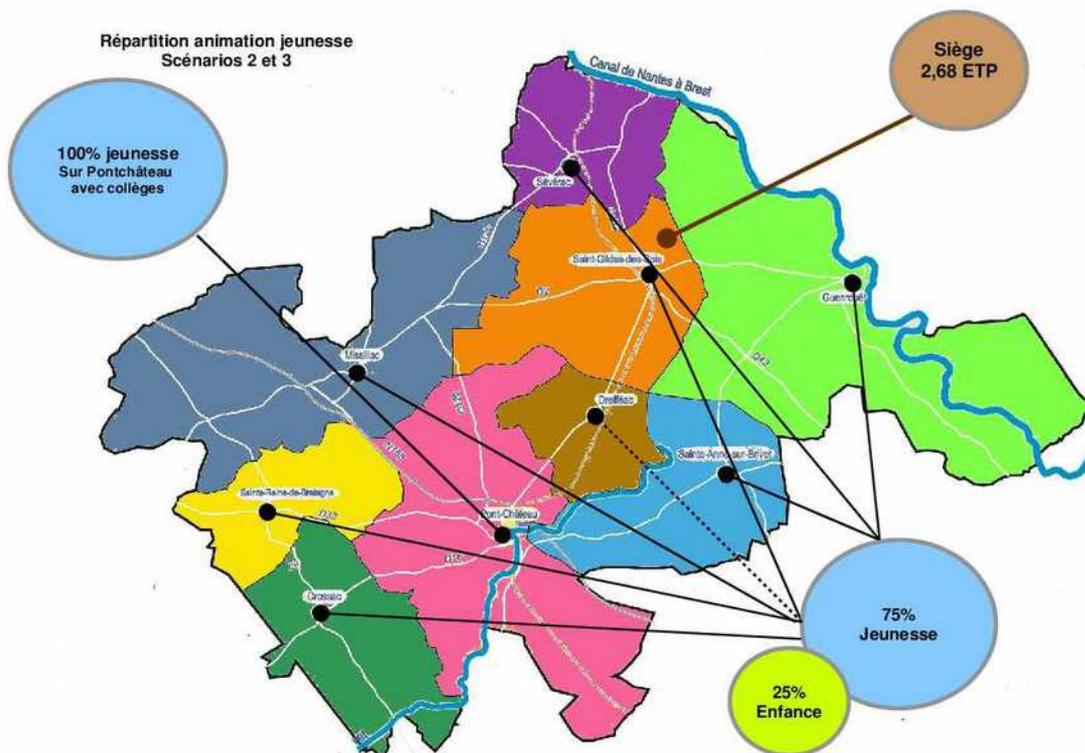
Au-delà des différents projets réalisés dans chacune des communes, la question de la construction d'un projet politique jeunesse plus vaste a souvent été posée par les élus locaux avec en filigrane la mutualisation des moyens autour de problématiques communes concernant les adolescents de 10 à 17 ans et par prolongement les jeunes majeurs vivants sur le territoire.

C'est pourquoi, les élus se sont accordés sur la nécessité de faire évoluer cette compétence pour améliorer le maillage du territoire tout en veillant à s'engager vers une démarche constructive partagée, cohérente, croisant les orientations des élus avec les réalités du territoire et les préoccupations des partenaires locaux.

B. Les étapes de la structuration de la compétence jeunesse

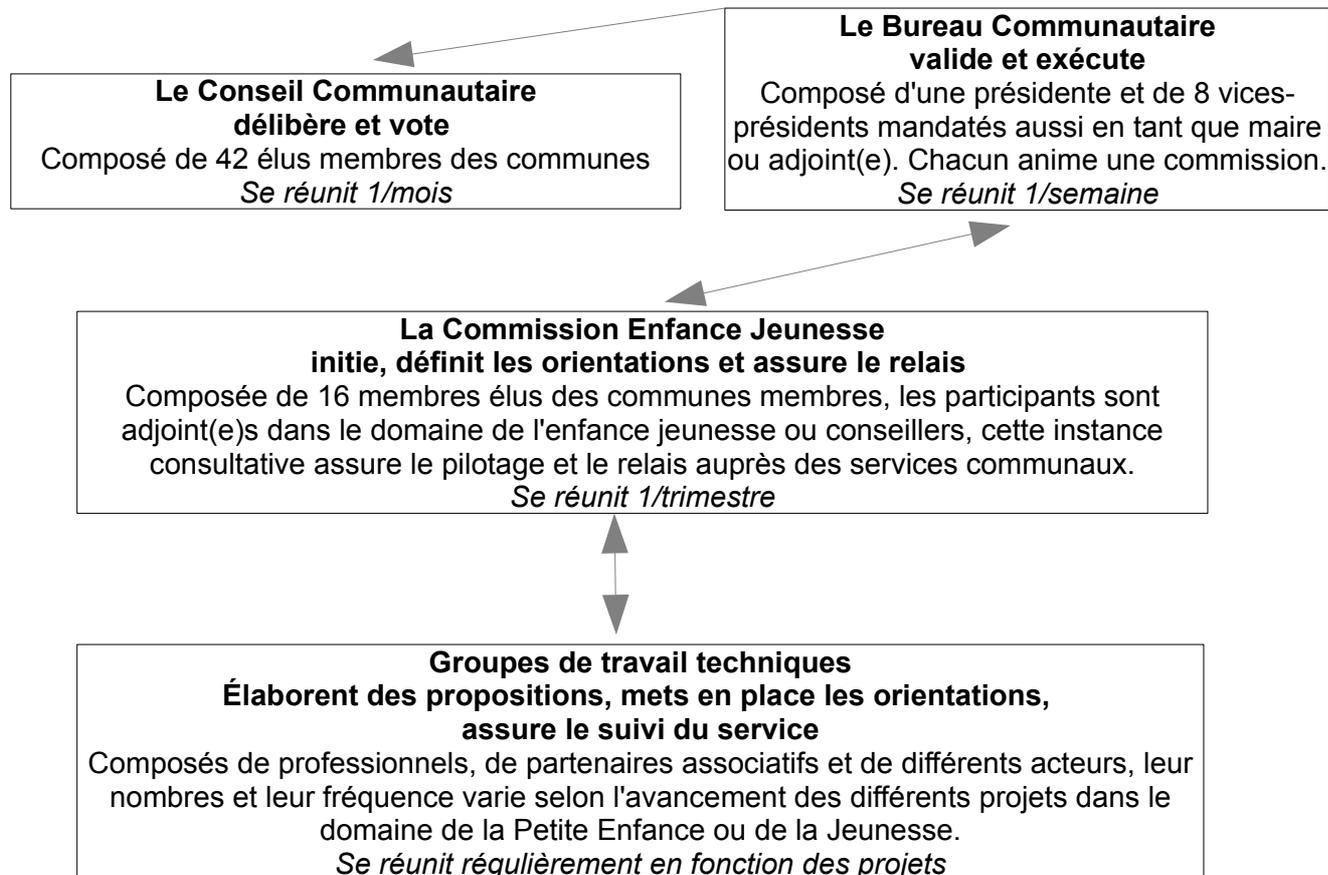
- ❶ 2006 : fusion des deux communautés de communes du « Canton de Saint-Gildas-des-Bois » et « Pays de Pont-Château ».
- ❷ 2011-2012 : enquête et audit sur la problématique jeunesse réalisé par le cabinet CEAS de la Roche sur Yon.
- ❸ 2013 : création d'un poste de coordinateur Enfance Jeunesse, recrutement en septembre et définition des grandes orientations avec les élus communautaires.
- ❹ 2014 : élections, nouveau contrat enfance jeunesse avec la Caf avec inscription de nouveaux développements pour la jeunesse, création d'une nouvelle commission enfance jeunesse communautaire, diagnostic approfondi.
- ❺ 2015 : synthèse et restitution, proposition de scénarios de structuration et validation, création d'un poste d'animateur communautaire et ouverture d'un espace jeunes à Crossac pour expérimentation.
- ❻ Janvier 2016, création du service jeunesse communautaire avec le recrutement d'animateurs permanents et le transfert de postes existants pour Pont-Château, Sainte-Anne-sur-Brivet, Sainte-Reine-de-Bretagne et Sévérac) et poursuite de la contractualisation d'objectifs avec l'association la Loco pour les 4 autres communes (Drefféac, Guenrouët, Missillac et Saint-Gildas-des-Bois)
- ❼ Janvier 2017, reprise en régie directe des structures Alsh et espaces jeunes précédemment gérés par l'association socioculturelle (Drefféac, Guenrouët, Missillac et Saint-Gildas-des-Bois)

C. Répartition géographique des animateurs permanents



D. Le pilotage

Pour faire avancer les projets jeunesse selon le cadre de la collectivité, le service élabore des propositions sur plusieurs niveaux d'instances de consultation et de validation.



Chapitre 2 : LES INTENTIONS EDUCATIVES

I. Les visées éducatives des élus

A. Finalités du projet éducatif

Le projet éducatif constitue un cadre de référence pour l'élaboration des projets pédagogiques. C'est un document à caractère obligatoire que l'organisateur doit transmettre aux autorités de tutelles.

Le projet éducatif traduit l'engagement de la communauté de communes à effectuer des choix, des priorités, à émettre des valeurs et des objectifs, en fixant des orientations éducatives et des moyens à mobiliser pour la mise en œuvre.

Tout le territoire de vie éduque à travers ses institutions, ses projets culturels, ses projets urbains et d'équipements, ses politiques sociales, environnementales, ses moyens de communication, son tissu associatif, ses entreprises.

Le projet éducatif de territoire est un outil de développement et de démocratie locale permettant d'identifier la singularité de chacun des temps loisirs comme autant d'espaces de vie, de découvertes, d'ouverture, d'apprentissage, d'épanouissement et d'émancipation.

La manière dont les adolescents mettent à profit leur temps en dehors des heures scolaires est capitale pour leur développement, leur réussite et leur épanouissement. La jeunesse est une période de profonde remise en question, de modification de sa propre image et une quête d'affirmation, mais aussi et parfois de contestation des figures de l'autorité.

Aujourd'hui, dans un contexte où les liens sociaux se distendent, où les groupes s'atomisent faisant place à l'individualisme, il est nécessaire de réaffirmer une volonté de prendre en compte l'espace public et le territoire comme une source d'amélioration de la place offerte aux jeunes.

L'éducation est l'affaire de tous, elle suppose d'accompagner chaque jeune dans sa dimension individuelle et collective pour favoriser son développement personnel au contact de son environnement social.

Pour cela, la communauté de communes ambitionne de mieux participer au double processus d'autonomisation et de socialisation des jeunes, pour les aider à grandir, à être soi avec les autres, en leur donnant l'occasion de vivre des expériences riches et variées.

Poser les enjeux d'une politique éducative en faveur des jeunes présuppose une démarche concertée visant à associer tous les acteurs du territoire afin d'harmoniser les pratiques, mutualiser les moyens, favoriser le principe d'équité, créer de la coopération dans l'intérêt et les épanouissement des jeunes.

Au regard des particularités et de la cohérence du territoire, appréhender la question de la jeunesse, en particulier les adolescents à l'échelle de la communauté de communes apparaît pertinent tout en veillant à créer un véritable lien avec les communes et les associations locales, point d'ancrage et de référence pour assurer la meilleure continuité éducative possible.

B. Objectifs généraux

Les élus ont définis dans leurs orientations 3 axes prioritaires liés. Un rappel de ces axes est nécessaires car le service jeunesse s'appuie sur ces thématiques pour décliner les objectifs pédagogiques.

La mise en œuvre des orientations sont une responsabilité partagée entre les familles, la collectivité et les différents acteurs. Elle témoigne d'une volonté « d'accompagner les jeunes pour les aider à s'épanouir individuellement et collectivement ». Les animateurs du service jeunesse participent à cette mission en étant l'un des pivots de l'action en faveur des jeunes du territoire.

Axe 1 : Divertir « l'esprit curieux »

Favoriser l'épanouissement, la découverte, les loisirs collectifs, les espaces de vie des jeunes.

Cette 1^{ère} orientation s'illustre notamment par la proposition d'activités et de séjours pour les jeunes de type Alsh ou séjours. L'offre de loisirs est un dispositif incontournable pour rencontrer les jeunes et développer leur curiosité.

- Offrir des loisirs diversifier.
- Organiser une offre d'animation accessible et équitable sur tout le territoire.
- Encourager la pratique sportive et offrir une multitudes d'opportunité et d'expérience dans le respect de la mixité.
- Organiser, planifier les besoins en infrastructures pour pérenniser une offre associative sportive de proximité.
- Favoriser l'accès à la culture.
- Équilibrer l'offre de proximité.
- Accueillir les jeunes dans des espaces appropriés.

Axe 2 : Impliquer « de la parole à l'action »

Encourager l'apprentissage de la responsabilisation, susciter l'engagement à la vie locale.

Une fois « capté », un travail sur des projets vise à faire en sorte que les jeunes soient acteurs et participent à la vie locale en leur proposant un accompagnement de proximité.

- Favoriser la participation et l'implication des jeunes dans l'élaboration de leurs loisirs et de leurs projets.
- Associer les jeunes dans la vie de la cité et dans les instance représentatives.
- Soutenir les initiatives jeunes et créer du lien avec la vie associative.
- Assurer un rôle de médiation intergénérationnelle pour encourager l'implication des jeunes.

Axe 3 : Accompagner « et après ? »

Prévenir des dangers liés au passage dans la vie d'adulte.

—
Ce 3^{ème} axe sur la prévention est une orientation possible que si les jeunes repèrent bien les différents acteurs et que les animateurs créent des liens avec les établissements scolaires.

- Assurer une fonction de centre de ressources pour le public jeunes.
- Développer des actions de sensibilisation aux risques en partenariat.
- Créer une dynamique interprofessionnelle des problématiques jeunesse.
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Soutenir le rôle éducatifs des parents.

C. Le regard des adultes sur la jeunesse du territoire

L'adolescence est une phase charnière empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentation au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes. Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont bâtir leur sphère personnelle et affective.

La construction d'une démarche éducative résulte souvent du recueil d'une vision de la jeunesse par les adultes. Ce regard se fonde sur des observations (diagnostic) mais aussi sur une part subjective, plus ou moins juste. La jeunesse est par essence protéiforme et l'expression des besoins des jeunes est complexe à décrypter.

« 38 % des jeunes pratiquent des activités dans le cadre associatif ». Le tissu associatif est relativement bien maillé sur le territoire avec des offres culturelles et sportives diversifiées. Néanmoins ils accèdent difficilement aux animations culturelles (cinéma, théâtre, concerts, bibliothèques...).

« Certains jeunes paraissent désœuvrés et s'approprient les lieux publics ». Les élus sont régulièrement interpellés par les habitants au sujet de la présence plus ou moins gênante des jeunes sur l'espace public. Tandis que les jeunes ressentent la nécessité de s'approprier « leur coin », la considération des regroupements de jeunes est diversement appréciée.

« Seul 10% des jeunes déclarent s'ennuyer sur leur temps libre »

La plupart des jeunes estiment qu'il existe suffisamment de propositions pour occuper leur temps libre.

« Les jeunes sont attachés à leur territoire » Cet aspect se ressent notamment sur les petites communes et même s'ils se côtoient dans les établissements scolaires, ils expriment le besoin de se retrouver entre eux localement. Ils apprécient vivre sur leur territoire, pour autant, ils ne connaissent pas toutes les possibilités qu'offre leur environnement.

« Les jeunes sont attirés par les activités de « consommation ». La proposition d'un programme avec des activités « séduisantes » est un moyen de les capter. C'est aussi l'occasion pour eux de vivre des expériences collectives nouvelles.

« Les jeunes se mobilisent ». Des groupes de jeunes s'investissent dans des projets, notamment autour des séjours. S'ils trouvent un intérêt pour financer leurs vacances, bien souvent c'est le plaisir d'être ensemble qui prévaut.

« Les jeunes ont besoin d'un cadre pour évoluer ». Les jeunes veulent s'émanciper de leurs parents, mais paradoxalement, ils ont plus que jamais besoin de leur soutien. Il est fondamental que l'équipe d'animation pose un cadre lors de chaque temps passé avec les jeunes, et ceci afin de leur offrir une sécurité affective et physique dont ils ont encore grandement besoin.

« Les jeunes s'inscrivent en bande ». Les jeunes recherchent « l'appartenance » pour participer à des activités et les partager avec leurs pairs. Inciter des jeunes « seuls » à s'inscrire est aussi un bon moyen de les aider à créer de nouveaux réseaux.

« Les jeunes manifestent une appétence pour les nouvelles technologies et les réseaux sociaux ». Source d'inquiétudes pour les parents, les jeunes grandissent dans un environnement sur-connecté qui donne parfois l'impression de dénaturer les rapports sociaux. Pour bien comprendre les phénomènes, il faut s'y intéresser et les accompagner pour un usage bénéfique.

II. Les objectifs pédagogiques des équipes

Les actions du service jeunesse s'adressent donc à tous les jeunes du territoire âgés entre 10 à 17 ans sans distinction dans le respect de la mixité sociale et de la laïcité avec comme visée première de transmettre aux jeunes les valeurs citoyennes.

Notre but est de leur apprendre à vivre ensemble mais aussi de les inciter à être acteur de leurs loisirs et participer à la vie locale. Les formules proposées offrent des opportunités d'expériences variées contribuant au développement de l'esprit coopératif et à leur développement personnel.

A. Par rapport au jeune

Favoriser le vivre ensemble

- Permettre au jeune de vivre en collectivité (temps d'accueil quotidien, projets et séjours).
- Sensibiliser le jeune au respect, à la laïcité, à la citoyenneté, à l'écoute, au partage et à la tolérance.
- Instaurer un cadre sécurisant.

Permettre l'épanouissement du jeune lors de son temps libre

- Permettre au jeune de vivre des moments de bien-être et de plaisir (temps d'animations, rencontres entre pairs, paires et adultes).
- Éveiller sa curiosité.
- Permettre la découverte (accès à une pratique culturelle et sportive, appréhender son environnement...)

Amener le jeune à se mobiliser et à s'engager

- Encourager le jeune à être force de propositions (lui permettre de prendre des initiatives, d'être un élément moteur par le biais de projets communs et/ou individuels).
- Permettre au jeune de vivre ses envies, de les expérimenter et l'accompagner dans ses démarches.
- Rendre le jeune acteur de son libre et l'impliquer dans la construction du projet d'animation (activités, séjours, projets, actions d'autofinancement).
- Associer les jeunes dans la mise en œuvre des règles de vie commune.
- Impliquer les jeunes dans la vie locale (rencontre avec les associations, participations à des événements festifs...).
- Favoriser la liberté d'expression (échanges, débats, consultations...)
- Amener, aider le jeune à passer d'une logique de consommateur à une logique d'acteur lors du montage d'activités ou de projets de citoyenneté.
- Encourager le jeune à s'engager dans la durée lors de la mise en place des projets et à se mobiliser de manière régulière, dans une démarche collective.

Donner confiance au jeune et le valoriser

- Soutenir le jeune dans la réalisation de ses projets et des ses envies.
- Établir une relation de confiance avec le jeune et sa famille.
- Donner l'occasion au jeune d'être autonome progressivement par des étapes.
- Responsabiliser le jeune afin qu'il acquière confiance pour présenter des projets à des tiers personnes.
- Communiquer quant aux actions menées par les jeunes (soirées de restitutions, exposition, journal...).

Accompagner le jeune dans cette période de transition

- Accompagner le jeunes dans ses projets (scolaires, professionnels, familiaux, éducatifs ou de loisirs) en étant à son écoute et en le mettant en relation avec les partenaires adéquats.
- Prévenir les comportements à risque par une approche pluridisciplinaire.
- Associer le jeune dans la dynamique de projets partenariaux.

B. Par rapport à la famille

Rencontrer et/ou créer du lien avec la famille

- Rencontrer les familles à chaque nouvelle adhésion pour permettre de présenter le service (règlement intérieur, projet pédagogique)
- Informer les familles par le biais de réunion, soirées de restitution, outils Internet, événements divers, programme...
- Rendre les activités accessibles en appliquant une politique tarifaire selon le quotient familial.

Prendre en compte le rôle des parents

- Proposer des occasions de participer à des actions portées par les jeunes
- S'appuyer sur les compétences d'un membre de la famille pour certaines activités ou lien avec les acteurs associatifs.
- Envisager des temps d'écoute et d'échange sur des sujets liés à la problématique de l'adolescence.

Créer, favoriser, maintenir le lien entre nos partenaires et la famille

- Orienter la famille selon besoins vers les services (aides au départ en vacances, CCAS, mission locale...)
- Accompagner la famille qui le souhaite vers des structures ressources (Maison des adolescents...)
- Associer et consulter la famille dans sa globalité (sociale, économique, fraterie...).

C. Par rapport à l'équipe éducative

Favoriser la communication et la cohésion d'équipe

- Mettre en place le projet d'animation en fonction des compétences, des savoirs-faire de chaque animateur.
- Prendre en compte la parole de chacun des membres de l'équipe.
- Mutualiser les ressources et partager les compétences dans un souci de complémentarité.
- Communiquer (sur des temps formels et informels) sur le quotidien du service par le biais de réunions hebdomadaires, du cahier de liaison, de mails...
- Inventer des outils facilitant la mise en commun d'information.

Créer et maintenir une dynamique d'équipe

- Être force de propositions
- S'investir et rendre compte de ses actions auprès des autres
- Instaurer et entretenir un lien avec les animateurs enfance des communes
- Être dans un travail de confiance et de respect.
- S'appuyer sur la richesse des expériences de chacun pour améliorer le service.
- Simplifier et optimiser les aspects administratifs dans un souci d'efficacité et en créant du lien avec les différents services de la collectivité.
- Mettre en place des temps de régulation entre animateurs et développer la solidarité.
- Favoriser le lien relationnel entre les élus et les animateurs.

Être dans une démarche éducative cohérente

- Adopter un discours commun avec des règles communes face au jeune.
- Être en accord avec le projet éducatif et pédagogique de la structure.
- Partager les spécificités des publics jeunes des différents espaces jeunes entre professionnels.
- Se concerter avant une prise de décision.
- Réguler tout comportement déviant.
- Échanger sur les techniques et la posture de l'animateur face aux situations

Chapitre 3 : MISE EN OEUVRE ET DEPLOIEMENT

I. Les équipes et l'organisation

A. Implantation

Le siège de la communauté de communes

2 rue des Châtaigniers
44160 Pont-Château
02 40 45 07 94
accueil@cc-paysdepontchateau.fr

Le service jeunesse communautaire (lieu administratif)

17 rue des Forges
44530 Saint-Gildas-des-Bois
02 40 01 48 01
mcschreder@cc-paysdepontchateau.fr

Les alsh et les espace jeunes du territoire

Espace jeunes de Crossac Ruelle des Grées 06 87 94 34 05 jeunescrossac@cc-paysdepontchateau.fr	Espace jeunes de Pont-Château CAC Bd de Quéral 07 87 49 00 45 jeunespontchateau@cc-paysdepontchateau.fr	Espace jeunes de Sainte-Anne-sur Brivet Mairie salle polyvalent (provisoire) 07 87 49 00 06 jeunessteanne@cc-paysdepontchateau.fr
Espace jeunes de Sainte-Reine-de-Bretagne 23 rue René Guy Cadou 06 48 60 87 29 jeunesstereine@cc-paysdepontchateau.fr	Espace jeunes de Sévérac Rue Sainte Thérèse 06 48 60 84 06 jeunesseverac@cc-paysdepontchateau.fr	Espace jeunes de Saint-Gildas-des-Bois La Gare N° en cours d'attribution jeunesstgildas@cc-paysdepontchateau.fr
Espace jeunes de Missillac Rue des Ruais N° en cours d'attribution jeunesmissillac@cc-paysdepontchateau.fr	Espace jeunes de Guenrouët rue André Caux N° en cours d'attribution jeunesguenrouet@cc-paysdepontchateau.fr	Espaces jeunes de Drefféac Rue des Pouprés N° en cours d'attribution jeunesdreffeac@cc-paysdepontchateau.fr

B. Organisation et encadrement

Avec la création du service en janvier 2017, 9 animateurs jeunesse diplômés ont été recrutés progressivement :

Afin de créer du lien et une forme de passerelle avec les structures enfance de compétence communale, l'emploi du temps des animateurs est mutualisé : 25% pour l'enfance et 75% pour la jeunesse (sauf Pont-Château qui bénéficie d'un contrat 100% jeunesse communautaire).

- Animateur STAPS arrivé le 1^{er} juin 2015 commune de Crossac
- Animatrice BPEJEPS arrivée le 1^{er} janvier 2016 pour la commune de Pont-Château
- Animateur BPJEPS arrivé en février 2016 pour la commune de Sévérac
- Animatrice BPJEPS arrivée le 1^{er} mars 2016 pour la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet
- Animateur BPJEPS arrivé en mars 2016 pour la commune de Sainte-Reine-de-Bretagne

- Animateur en cours de recrutement début 2017 pour la commune de Drefféac
- Animateur en cours de recrutement début 2017 pour la commune de Guenrouët
- Animateur en cours de recrutement début 2017 pour la commune de Missillac
- Animateur en cours de recrutement début 2017 pour la commune de Saint-Gildas-des-Bois

C. Leurs rôles et leurs missions

Chaque accueil de loisirs ados est dirigé et animé par du personnel qualifié en fonction de la réglementation et des activités proposées. Les équipes d'animations sont recrutées sous le contrôle du conseil communautaire.

Les animateurs conçoivent des activités adaptées dans lesquelles les jeunes peuvent s'investir. L'ensemble de l'équipe soutient, accompagne et encourage les jeunes à la fois individuellement et collectivement.

Les animateurs participent à l'évaluation des activités pour permettre leur évolution ou adaptation aux groupes de jeunes. Pour ce faire, les animateurs disposent de temps de concertation ou de préparation.

L'animateur ou l'animatrice permanent est le premier maillon pour aller à la rencontre des jeunes, les écouter, pour être repéré(e), connu(e) et reconnu(e). Les adolescents sont par nature « non captifs », sous entendu que le besoin de garde n'est plus aussi prégnant que pour les enfants plus jeunes fréquentant les structures d'accueils de loisirs.

Pour autant, certains ont besoin de se retrouver dans un cadre sécurisé et sécurisant, de partager des expériences collectivement pour rompre l'isolement, s'ouvrir aux autres ou tout simplement se divertir. C'est pourquoi, le travail de l'animateur consiste à mettre en œuvre son savoir-faire et ses compétences pour aller à leur rencontre, les encourager à fréquenter et participer à la vie des espaces jeunes.

Le travail de l'animateur est indissociable du travail d'équipe, bien qu'il soit en « prise directe » avec son territoire de référence, c'est-à-dire celui de la commune, la dynamique d'une équipe qualifiée et diplômée à l'échelle du territoire communautaire est essentielle pour partager des techniques, des projets pédagogiques et insuffler des projets transversaux en entretenant un réseau et un partenariat notamment avec les collèges et les lycées.

Par ailleurs, la communauté de communes attache une grande importance au réseau local dans lequel s'exerce le rôle de l'animateur en instaurant une relation privilégiée avec chaque adjoint en charge de l'enfance jeunesse des communes du territoire.

Enfin, une attention particulière est portée sur la tranche d'âge passerelle (les 10-12 ans) qui en principe peuvent être accueillis dans la plupart des Alsh, or ils ne sont plus présents.

Pour aider l'équipe de permanents, celle-ci est complétée par des animateurs vacataires, notamment sur la période estivale.

Les objectifs pédagogiques sont développés à travers 4 champs d'intervention :

D. Les espaces jeunes en multi-sites

Répartis sur les 9 communes, chaque lieu est animé par un animateur référent et permanent. Les jeunes sont libres de fréquenter l'espace jeunes de leur choix ou même d'en fréquenter plusieurs. En fonction des communes, les espaces mis à disposition sont plus ou moins adaptés et aménagés au goût des jeunes. Sur le local, les propositions d'accueil peuvent être soit informelles ou soient organisées selon les activités ou l'implication des jeunes. Chaque espace jeunes dispose d'un règlement intérieur. Les règles de vie sont établis entre les jeunes et l'animateur.

Les espaces jeunes sont ouverts en période scolaire le mercredi après-midi, le samedi et parfois en soirée.

Au delà des espaces dédiés, d'autres locaux communaux peuvent être mis à disposition dans le cadre des animations jeunesse.

E. Les accueils de loisirs ados dits « à la carte » et les formules stages

Les espaces jeunes sont également déclaré auprès de la DDCS de Loire Atlantique en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), conformément à la réglementation en vigueur.

Pendant la période des vacances, l'équipe d'animateurs conçoit des propositions d'animation sous forme d'activités et de sorties, à la journée, demi-journée ou en soirée. L'ensemble du programme est établi pour les 9 espaces jeunes. Les propositions visent à être le plus diversifiées possibles, attrayantes aussi bien pour les filles que pour les garçons, les préadolescents ou les adolescents. Elles se réalisent en commun telles que les sorties ou bien entre 1 ou plusieurs espaces jeunes ou encore « individuellement ». Généralement, en amont, les jeunes participent au choix du programme.

F. L'accompagnement dans l'élaboration du projets collectifs et de séjours

Les jeunes sont encouragés à concevoir, tester et expérimenter des projets de toute nature (projets collectifs d'intérêt général, implication dans la préparation des séjours, réalisation d'actions d'autofinancement, participation à la vie associative locale...).

H. Les actions partenariales

Le service jeunesse s'associe aux partenaires locaux dans l'accomplissement d'actions spécifiques en lien avec le domaine de la prévention ou de la sensibilisation. Il s'appuie notamment sur les établissements scolaires pour développer des projets ou tout autre partenaires. Par ailleurs, la communauté de communes est en lien avec la maison des adolescents pour faciliter la prise en charge des problématiques spécifiques du jeune et de sa famille.

II. Fonctionnement, moyens et évaluation

A. Jours et horaires d'ouverture des structure

Périodes scolaires : les 9 espaces jeunes n'ont pas des jours et des horaires parfaitement identiques. De manière global, ils sont ouverts le mercredi après midi, le samedi matin et/ou après-midi et parfois en soirée.

Périodes de vacances : pendant les petites vacances et les grandes vacances, les espaces jeunes fonctionnent du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme qui est disponible à la communauté de communes, dans les mairies, dans les espaces jeunes et sur le Site Internet de la collectivité.

B. Modalités d'inscription

Chaque jeune âgé de 10 à 17 ans peut s'inscrire à la structure en :

- remplissant un dossier d'inscription famille et une fiche sanitaire.
- consultant et signant le règlement intérieur de l'espace jeunes.
- payant une cotisation annuelle de 10€ par jeunes (valable de juillet à juin).
- s'acquittant du coût des activités tarifées.
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique.

- fournissant son test préalable à la pratique d'activités aquatiques et nautiques.
- fournissant un certificat complémentaire pourra être demandé en cas d'activités spécifiques.

C. Spécificités de l'accueil des espaces jeunes

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils de l'espace jeunes sont libres : en effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par l'animateur référent. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

L'espace jeunes est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres. En cas d'activités extérieures, l'animateur peut être amené à fermer le local, qui informera les usagers par voie d'affichage.

D. Les moyens matériels et financiers

Budget : élaboré pour l'année civile, il est proposé à la commission enfance jeunesse et validé par la bureau communautaire puis voté par le Conseil Communautaire.

De manière globale, les dépenses comprennent le recrutement d'animateurs référents pour chaque communes, les investissements en matériel pédagogiques, administratifs et logistiques.

Quant aux recettes, elles émanent de la participation des familles, de la Prestation de Service Ordinaire de la Caf, des subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et de divers organismes accompagnant des projets spécifiques (Caf, Cg, Ddcs...)

Les locaux : les espaces jeunes sont mis à disposition, à titre gratuit, par les communes. La communauté de communes finance les moyens nécessaires au fonctionnement de l'exercice de la compétence jeunesse : équipement bureautique et pédagogique, fluide et téléphonie. Pour le fonctionnement administratif et la coordination, la communauté de communes attribue une salle de travail commune, des salles de réunions ainsi qu'un local de stockage pour le matériel.

Le transport : les jeunes peuvent être amenés à circuler sur le territoire :

- en transport en commun type car,
- en mini-bus de prêt ou de location
- en véhicule de tourisme d'un professionnel ou d'un agent de la collectivité

E. La communication

Le service jeunesse a développé une communication spécifique en identifiant les espaces par un code couleur. L'objectif est d'améliorer la communication et la visibilité des propositions en harmonisant les moyens.

Le service s'appuie sur le service communication de la collectivité pour la conception et la duplication d'une plaquette (activités à la « carte » et séjours). Également, le pass de 10€ est matérialisé sous forme de carte au nom et prénom du jeune. La carte lui permet d'accéder aux activités, qu'elles soient gratuites ou tarifées.

Par ailleurs, en fonction du développement des animations des espaces jeunes, un programme trimestriel pour la période scolaire peut être édité. De même des événements particuliers pourront faire l'objet d'une campagne de communication (affiches, flyers, questionnaires, calicot, kakemono...).

L'information est diffusée en déposant la documentation dans les locaux de la communauté de communes, les mairies, les espaces jeunes. Les animateurs vont à la rencontre des jeunes directement dans leurs établissements scolaires ou bien l'adresse par courriel aux familles. Les

plaquettes sont également téléchargeables sur le Site de la collectivité. Les animateurs pourront utiliser les réseaux sociaux pour communiquer et rendre compte des projets et de la vie quotidienne du service jeunesse.

L'usage des canaux de communications demande une attention particulière pour s'adapter aux habitudes des jeunes, qui dans ce domaine sont souvent plus performants que les adultes.

F. Tarifications

Outre le pass de 10€ annuel, les tarifs des activités et des séjours sont votés chaque année et s'appliquent en déclinant 7 tranches selon le quotient familial. Le système se détermine en fixant un prix unitaire appelé le « ticket » :

Année 2016/2017

Quotient familial		Tarifs 1 ticket	
		Communauté de communes	Hors communauté
A	< 500	2,10 €	3,15 €
B	501 à 700	2,60 €	3,90 €
C	701 à 900	3,10 €	4,65 €
D	901 à 1100	3,60 €	5,40 €
E	1101 à 1300	4,10 €	6,15 €
F	1301 à 1500	4,60 €	6,90 €
G	> 1500	5,10 €	7,65 €

Les activités à la journée peuvent être gratuites ou tarifées en multiple de 1 à 5 tickets.
Les séjours sont tarifés en multiple de 1 à 10 tickets par jours

G. Évaluation

L'évaluation du projet pédagogique permet de vérifier la qualité du travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation.

Pour bien évaluer, il est nécessaire de se doter d'outils différenciés et d'apprécier l'analyse par une consultation diversifiée (enquête, questionnaire, réunion d'équipes, bilans, restitutions, entretien avec les élus, échanges réguliers avec les jeunes, grilles d'évaluation...)

Les critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs pour mesurer nos actions :

- Nombre de jeunes présents sur les ouvertures en périodes scolaires et périodes de vacances
- Nombre de participants inscrits
- Le ressenti des intéressés
- Répartition filles/garçons sur les différentes actions proposées.
- Nombre de nouvelles activités réalisées sur la structure.
- Nombre de nouveaux jeunes
- Implication des jeunes sur les projets.
- Nombre de projets à l'initiative des jeunes.
- Nature des ateliers proposés